

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 octobre 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 13, rue Cusson

Nature et effets de dérogation mineure :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet d'agrandissement résidentiel en cour arrière et vise à:

- Permettre une marge arrière de 3,41 mètres alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge arrière minimale de 7,6 mètres;
- Permettre un rapport espace bâti/terrain de 0,32 alors que règlement de zonage n° 901 prévoit un rapport espace bâti/terrain maximal soit de 0,30.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande. Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 23 septembre 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier